OCTEVILLE-SUR-MER

SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Délibération n° DE AF 2023 91 076

Date d'envoi de convocation : 20 juin 2023 Nombre de conseillers en exercice : 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 076-217604818-20230627-DEAF202391076-DE

Accusé certifié exécutoire

Présents: 24 Votants: 29

Réception par le préfet : 28/06/2023

L'an Deux Mil Vingt trois Le 27 juin

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal: Olivier ROCHE, Didier GERVAIS, Françoise DEGENETAIS, Thierry LAFFINEUR, Michèle GAUTIER, Denis RIOULT, Frédérique VAUDRY, Patrick SILORET, Christine DONNET, Marie-Claude CRESSENT, MAILLARD, Daniel BIGOT, Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT, Marie-France BEAUVAIS, Jean-Louis ROUSSELIN, , Patrick BASSETTE, Isabelle JULIEN, Frédérique CORMONT, Audrey BUSSY, Claudine MABIRE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Philippe DESHAYES.

Etaient absents à l'appel nominal: Annie DURAND, Jean-Luc SERVILLE, Sylvain CHICOT, Georges LEMAITRE, Sylvie FICHET.

Secrétaire de séance : Jean-Louis ROUSSELIN

Objet : modification du règlement intérieur du service Enfance jeunesse

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal du 11 avril 2023 modifiant le règlement intérieur des structures du service Enfance / Jeunesse;

CONSIDERANT la nécessité d'adapter le règlement intérieur du service enfance jeunesse ;

VU le rapport de M. le Maire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE:

d'adopter le nouveau règlement intérieur des structures du service enfancejeunesse;

 que le nouveau règlement intérieur entrera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ; Pour copie conforme, Le Maire,

Olivier ROCHE

